

INFOS COMMUNALES

A vos agendas suite...



**Ferme de Brémelin
LES CERVIDÉS**

> **Horaires d'ouverture du magasin de la ferme durant le mois de décembre**

à partir du lundi 6 décembre 2021
du lundi au vendredi de 15h à 18h30
le samedi de 10h à 12h
et de 15h à 18h30



Brémelin
56420 Guéhenno
02 97 60 35 59
fermedebremelin@yahoo.fr
www.fermedebremelin.jimdo.com

VIANDE DE CERF

pour vos fêtes de fin d'année

Journée PORTES OUVERTES

le dimanche 12 décembre 2021
de 10h à 12h30 & de 14h à 18h

- > vente de rôtis, pavés, tournedos, terrines, civets, cuissot fumé...
- > conseils culinaires
- > dégustations
- > découverte de l'élevage
- > animations d'hiver

entrée libre

Nous élevons nos biches et cerfs sur les prairies de la vallée du Lay avec les fourrages et céréales de la ferme, issus de l'agriculture biologique (certification ECOCERT). Leur rythme de croissance est respecté. Ils sont abattus dans nos champs à 18 mois. Pas de stress lié à l'obligation de charger ces animaux semi-sauvages dans une bétailière, ni pendant le transport, ni lors de l'attente à l'abattoir.

Ferme en agriculture paysanne et biologique

Divers

Consultation citoyenne "Comment inventer ensemble les commerces de demain ?"

Les Assises du Commerce visent à rassembler l'ensemble des acteurs du commerce, petits ou grands, de centre-ville ou de périphérie, physiques comme numériques, qui représentent plus de 500 000 entreprises et 2 millions d'emplois. L'objectif est de partager un diagnostic sur les bouleversements qui affectent le commerce, notamment en raison de l'évolution des modes de consommation, et formuler des solutions opérationnelles afin d'adapter le secteur aux enjeux de demain.

Pour compléter ces travaux, a été lancée, et jusqu'au 19 novembre, une consultation citoyenne. Répondez à la consultation par ce lien ci-dessous :

[https://make.org/FR-fr/consultation/commerce-demain/selection?
utm_source=ministere&utm_medium=parlementaires&utm_campaign=commerce-demain&utm_term=&utm_content=](https://make.org/FR-fr/consultation/commerce-demain/selection?utm_source=ministere&utm_medium=parlementaires&utm_campaign=commerce-demain&utm_term=&utm_content=)

Cette plateforme permettra aux internautes, qu'ils soient consommateurs ou commerçants, de réagir et de partager leurs propositions à la problématique « Comment inventer ensemble les commerces de demain ? ».

Les résultats de cette consultation seront intégrés aux réflexions des Assises du Commerce.

Nouveau et pratique

Un annuaire des administrations est disponible sur service-public.fr

Rechercher un service public, une administration, un contact

Qui ? / Quoi ?

Exemple : Mairie, CAF, Présidente, Claude Laroche...

Où ?

Exemple : 33700, Toulouse, Bretagne...

NUMÉROS D'URGENCE (24/24H) APPEL GRATUIT

Urgence médicale (Samu)	15	Samu social	115	Personnes déficientes auditives	114
Police - Gendarmerie	17	Enfants disparus	116 000	Urgence aéronautique	191
Pompiers	18	Enfance en danger	116 111	Urgence maritime	196
Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)	112	Permanence de soins ambulatoires (médecins de garde)	116 117	Alerte attentat - Alerte enlèvement	197

TOUS LES ORGANISMES DE L'ANNUAIRE PAR THÈME

 ADMINISTRATION NATIONALE Ministères, Autorités indépendantes, Institutions et juridictions, Ambassades de France.	 ADMINISTRATION LOCALE Mairies, Préfectures, Intercommunalité, Conseil départemental, Conseil régional, ...	 SOCIAL, SANTÉ CAF, CPAM, Point info famille, Protection maternelle et infantile, ...	 TRAVAIL, EMPLOI, FORMATION Pôle emploi, APEC, AFPA, GRETA, Mission locale, URSSAF, ...	 ECONOMIE, FINANCES, CONSOMMATION Trésorerie, Service des impôts des particuliers, Banque de France, ...
 ENSEIGNEMENT, RECHERCHE CIO, CROUS, ONISEP, Rectorat, Réseau Canopé, ...	 ENVIRONNEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS ADEME, ANAH, DREAL, Office national des forêts, ...	 SÉCURITÉ, DÉFENSE Gendarmerie, Commissariat de police, Centre du Service national, ...	 DROIT, JUSTICE Point d'accès au droit, Maison d'arrêt, Tribunal judiciaire, ...	 ASSOCIATIONS, CULTURE, JEUNESSE Information jeunesse, Greffe des associations, Archives départementales, ...

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE

DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

— ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;

— protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

— réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

Offres d'emploi



Vous disposez de temps libre, vous êtes jeunes retraités et vous cherchez un complément de salaire ? Cette offre peut vous intéresser :

UN OU DEUX VACATAIRES POUR LES ETATS DES LIEUX DE SALLE

Durée du contrat : du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2022

Lieu de travail : Salles et bâtiments municipaux

Poste à pourvoir : 1^{er} décembre 2021

Date limite de candidature : 17 novembre 2021

Rémunération : forfait brut de 35€ par état des lieux (un état des lieux = une entrée + une sortie)

La mission consiste à assurer les états des lieux entrants et sortants des salles communales auprès des particuliers, associations et autre.

► Réaliser les états des lieux de salle entrants et sortants

- Assurer la prise de rendez-vous pour les états des lieux entrants et sortants avec les locataires
- Réaliser les états des lieux en accord avec le règlement de location et le protocole établi
- Dans la salle des fêtes vérifier l'adoucisseur d'eau, contrôler le sel (rocher de sel)
- Entretien des chiffons, lavettes, serpillères des salles après chaque location
- Réassort essuies mains, sacs poubelles, papier, wc, redosage des produits d'entretien

► Profil recherché :

- Débutant accepté
- Ecoute et sens du contact
- Autonomie, dynamisme, rigueur, ponctualité, discrétion
- Savoir rendre compte et communiquer, faire remonter les informations et signaler les dysfonctionnements

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur candidatures (lettre de motivation et CV) à :

Madame le Maire
Mairie de Guéhenno
4, rue Nationale
56420 GUEHENNO

Ou par mail à :

secretariatmairie@guehenno.fr